



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022

SLO

ID : 081-218102572-20220704-2022DEL32-AR

Date de la convocation
28 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme GHODBANE, Mr BENEZECH, Mrs JALBY, GALINIÉ, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, Mr TAUZIN, Mrs SALOMON, SIRVEN, Mr MARTY.

N° 22/32

Absents : Mme GAVALDA procuration Mr GALINIER
- Mme FARIZON procuration à Mme LASSERRE
- Mme VABRE procuration à Mr DONNEZ
- Mr MASSON procuration à Mr SIRVEN
Mrs DEMAZURE, SARDAINE, MARIE, Mmes MILIN, BETTINI excusés.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**CESSION DE
PARCELLES A LA SA
PATRIMOINE
LANGUEDOCIENNE**

La commune de Saint-Juéry travaille depuis plusieurs mois sur le projet de construction d'une résidence partagée sénior dans le cadre de la requalification de l'ensemble immobilier dit « immeuble Albet ».

Des consultations ont été conduites avec des professionnels du secteur pour affiner les besoins, définir le projet, arrêter les conditions de réalisation.

La SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE (groupe MIDI HABITAT) a présenté un projet de qualité répondant aux besoins identifiés.

Un dossier de candidature a été présenté en septembre 2021 au titre de l'appel à projet « Fonds Friches : recyclage foncier (AAP régionaux) et dépollution (ADEME) ». Le projet a été déclaré lauréat et pourra bénéficier de subventions à hauteur maximale de 1 450 000 euros.

Adopté à l'unanimité

La résidence sera implantée place Emile Albet dans le cadre de la reconversion du site de l'ancien immeuble d'habitation à loyer modéré dont la commune est devenue propriétaire suite à un échange de terrains avec Tarn Habitat.

Le programme comprend la création d'environ 54 logements dans un immeuble en R+3. Le rez-de-chaussée comporterait une salle d'activités de 56 m² environ qui ferait l'objet d'une acquisition par la commune après réalisation.

Un niveau complet de sous-sol permettrait d'implanter 52 places de parking et 8 places aériennes seront intégrées sous les pilotis d'une aile.

Pour permettre la réalisation du projet, il convient de procéder à la vente des emprises foncières nécessaires à savoir les parcelles AI 96 et AI 355 (Cinélux) – AI 356 (immeuble Albet) – AI 100 (Maison des associations) représentant une surface de 2 229 m².

Il est proposé de céder les emprises foncières à la SA PATRIMOINE pour une montant de 180 000 euros, conformément à l'estimation du service d'évaluation domaniale rendue en date du 11 février 2021, et qui s'établit à 171 600 € avec une marge d'appréciation de 10 %.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du service d'évaluation domaniale,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID : 081-218102572-20220704-2022DEL32-AR

Vu le projet de compromis de vente ci-annexé,

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de céder les parcelles AI 96 – AI 100 – AI 355 – AI 356 à la SA PATRIMOINE en vue de la construction d'une résidence sénior partagée.

FIXE le prix de cession desdites parcelles à 180 000 euros.

APPROUVE le projet de compromis de vente ci-annexé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le compromis de vente et tout acte ultérieur.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 5 juillet 2022
David DONNEZ,
Maire,



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID : 081-218102572-20220704-2022DEL32-AR